MRC BEAUCE-CENTRE

AVIS PUBLIC

Avis public est donné que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé conformément à l'article 25 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (RLRQ, chapitre O-9), la demande ayant pour objet le changement de nom pour le suivant:

« Municipalité régionale de comté de Beauce-Centre ».

Un avis du changement de nom de la municipalité régionale de comté a été publié dans la Gazette officielle du Québec du 30 juillet 2022 à la page 495.

Le changement de nom de la municipalité locale est entré en vigueur le 30 juillet 2022.

Donné à Beauceville ce 1er août 2022

Jacques Bussières, OMA, MAP

Directeur général & greffier-trésorier